



C/38/4

ORIGINAL : français

DATE : 10 août 2004

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**CONSEIL**

**Trente huitième session ordinaire**  
**Genève, 21 octobre 2004**

**SITUATION FINANCIÈRE DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES AU 31 DÉCEMBRE 2003**

*Mémoire du Secrétaire général*

**RÉSUMÉ**

Ce document présente la situation financière de l'Union au 31 décembre 2003 et le rapport du vérificateur des comptes relatifs à l'exercice biennal 2002-2003.

1. Résultat de l'exercice biennal 2002-2003

Le résultat de l'exercice biennal 2002-2003 est le suivant :

	<u>Francs</u> <sup>*</sup>
Recettes	6 035 361
Dépenses	<u>7 125 378</u>
Excédent de dépenses	<u>(1 090 017)</u>

Conformément à l'article 5 du Règlement financier de l'UPOV, l'excédent de dépenses de 1 090 017 francs a été prélevé sur le fonds de réserve.

2. Fonds de roulement

En vertu de l'article 8 de son Règlement financier, l'UPOV dispose d'un fonds de roulement. Ainsi qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2003 (annexe A.2 de ce document), ce fonds de roulement s'élève à 448 755 francs. La participation des États, calculée conformément aux décisions du Conseil prises lors des sessions du mois de novembre 1972 (document UPOV/C/VI/12, paragraphe 57) et octobre 1992 (document C/26/15, paragraphe 14), est la suivante :

Afrique du Sud	8 333	Japon	41 667
Allemagne	41 667	Kenya	1 667
Argentine	4 167	Kirghizistan	1 667
Australie	8 333	Lettonie	1 667
Autriche	12 500	Mexique	6 250
Belgique	8 333	Nicaragua	1 667
Bolivie	1 667	Norvège	8 333
Brésil	2 083	Nouvelle-Zélande	8 333
Bulgarie	1 667	Panama	1 667
Canada	8 333	Paraguay	1 667
Chili	1 667	Pays-Bas	24 999
Chine	4 167	Pologne	4 167
Colombie	1 667	Portugal	4 167
Croatie	1 667	République de Corée	6 250
Danemark	8 333	République de Moldova	1 667
Équateur	1 667	République tchèque	4 167
Espagne	8 333	Roumanie	1 667
Estonie	1 667	Royaume-Uni	41 667
États-Unis d'Amérique	41 667	Slovaquie	4 167
Fédération de Russie	4 167	Slovénie	1 667
Finlande	8 333	Suède	8 333
France	41 667	Suisse	8 333
Hongrie	4 167	Trinité-et-Tobago	1 667
Irlande	8 333	Ukraine	4 167
Israël	4 167	Uruguay	<u>1 667</u>
Italie	16 666		
		Total :	<u>448 755</u>

\* Le mot "francs" signifie francs suisses et les sommes relevées dans ce document ont été arrondies au franc (document C/XII/15, paragraphe 8).

### 3. Base des contributions

Le montant de la contribution annuelle de chaque État membre est calculé selon le nombre d'unités de contributions qui lui est appliqué (article 26 de l'Acte de 1961/1972 et de l'Acte de 1978 et article 29 de l'Acte de 1991 de la Convention). Le calcul des contributions de 2002 et 2003 a été basé sur le nombre d'unités suivant (voir, à ce sujet, le budget de l'exercice biennal 2002-2003 (documents C/35/4 et C/35/13)) :

5	unités pour l'Allemagne
5	unités pour les États-Unis d'Amérique
5	unités pour la France
5	unités pour le Japon
5	unités pour le Royaume-Uni (pour l'année 2002)
3	unités pour les Pays-Bas
2	unités pour l'Italie
2	unités pour le Royaume-Uni (pour l'année 2003)
1,5	unité pour l'Autriche
1,5	unité pour la Belgique
1,5	unité pour le Danemark
1,5	unité pour l'Espagne
1,5	unité pour la Suède
1,5	unité pour la Suisse
1	unité pour l'Afrique du Sud
1	unité pour l'Australie
1	unité pour le Canada
1	unité pour la Finlande
1	unité pour l'Irlande
1	unité pour la Norvège
1	unité pour la Nouvelle-Zélande
0,75	unité pour le Mexique
0,75	unité pour la République de Corée (pour l'année 2003)
0,5	unité pour l'Argentine
0,5	unité pour la Chine
0,5	unité pour la Fédération de Russie
0,5	unité pour la Hongrie
0,5	unité pour Israël
0,5	unité pour la Pologne
0,5	unité pour le Portugal
0,5	unité pour la République tchèque
0,5	unité pour la Slovaquie
0,5	unité pour l'Ukraine
0,25	unité pour le Brésil
0,2	unité pour la Bolivie
0,2	unité pour la Bulgarie
0,2	unité pour le Chili
0,2	unité pour la Colombie
0,2	unité pour la Croatie
0,2	unité pour l'Équateur
0,2	unité pour l'Estonie
0,2	unité pour le Kenya
0,2	unité pour le Kirghizistan
0,2	unité pour la Lettonie (pour l'année 2003)
0,2	unité pour le Nicaragua
0,2	unité pour le Panama
0,2	unité pour le Paraguay
0,2	unité pour la République de Moldova
0,2	unité pour la Roumanie

0,2 unité pour la Slovénie  
0,2 unité pour Trinité-et-Tobago  
0,2 unité pour l'Uruguay

Total : 55,4 unités pour 49 États membres (pour l'année 2002)  
53,35 unités pour 51 États membres (pour l'année 2003)

#### 4. Résumé des principales normes comptables

Le Rapport financier de l'UPOV pour l'exercice biennal 2002-2003 a été établi conformément aux principes énoncés dans la Convention UPOV et le Règlement administratif et financier de l'UPOV, ainsi qu'en application des normes comptables pour le système des Nations Unies telles qu'elles sont définies dans le document des Nations Unies A/48/530, daté du 29 octobre 1993.

#### 5. Annexes

On trouvera, aux annexes A du présent document :

- A.1 - comparaison du budget, du budget révisé et des comptes de l'exercice biennal 2002-2003 suivie des notes explicatives, les dépenses réparties entre chaque sous-programme ainsi qu'un plan des ressources de l'exercice biennal 2002-2003;
- A.2 - bilan au 31 décembre 2003;
- A.3 - contributions des États membres;
- A.4 - comparaison des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 2000-2001 et de l'exercice biennal 2002-2003;
- A.5 - montants des contributions dues et fonds de roulement impayés au 31 décembre 2003;
- A.6 - comparaison du bilan au 31 décembre 2001 avec le bilan au 31 décembre 2003;
- A.7 - fonds extrabudgétaires;
- A.8 - relevé des recettes et des dépenses et évolution des fonds de réserve et de roulement (Comparatif 1);
- A.9 - relevé des actifs, passifs, fonds de réserve et de roulement (Comparatif 2);
- A.10 - évolution des mouvements de trésorerie (Comparatif 3);

et, à l'annexe B, le rapport du vérificateur des comptes.

*6. Le Conseil est invité à examiner et approuver les comptes de l'exercice biennal 2002-2003.*

[L'annexe A suit]

## ANNEXE A.1

Comparaison du budget, du budget révisé et des comptes de l'exercice biennal 2002-2003

		Budget initial	Budget révisé	Comptes
<b>Recettes</b>				
Contributions		6 061 000	5 834 000	5 833 448
Publications		100 000	65 000	66 648
Intérêts		200 000	88 000	92 648
Autres	i)	50 000	52 000	42 617
<b>Total recettes</b>		<b>6 411 000</b>	<b>6 039 000</b>	<b>6 035 361</b>
<b>Dépenses</b>				
Personnel	i)	4 618 000	4 366 000	4 306 541
Missions	ii)	380 000	317 000	286 799
Fonctionnaires nationaux et conférenciers	ii)	100 000	100 000	91 332
Bourses		20 000	-	-
Conférences		210 000	130 000	123 128
Consultants	iii)	120 000	257 000	299 811
Publications	iv)	50 000	58 000	64 932
Autres services contractuels	v)	120 000	84 000	106 517
Locaux et entretien	vi)	250 000	219 000	192 010
Communications et autres dépenses		1 600 000	1 600 000	1 619 633
Mobilier et matériel	vii)	50 000	21 000	421
Fournitures	vii)	20 000	14 000	34 254
<b>Total dépenses</b>		<b>7 538 000</b>	<b>7 166 000</b>	<b>7 125 378</b>
<b>Résultat</b>				
Excédent de dépenses prélevé sur le fonds de réserve		(1 127 000)	(1 127 000)	(1 090 017)
<b>Total résultat</b>		<b>6 411 000</b>	<b>6 039 000</b>	<b>6 035 361</b>

i) à vii) : voir la page 2 de ces annexes A

Explication des principales variations entre le budget révisé et les comptes

**Recettes**

i) Autres recettes

La réduction de 9 383 francs est due aux revenus provenant de l'assistance technique des fonds de dépôt qui ont été moins importants que prévus. Cet écart a cependant été partiellement compensé par des intérêts et ventes de publications plus élevés que prévus.

**Dépenses**

i) Personnel

Les économies de 59 459 francs sont le résultat d'une révision à la baisse des dépenses de personnel.

ii) Missions et fonctionnaires nationaux et conférenciers

Les économies de 30 201 francs et 8 668 francs, respectivement, résultent d'une diminution du nombre de missions de fonctionnaires et de conférences.

iii) Consultants

Le dépassement de 42 811 francs s'explique par le fait que les dépenses du consultant recruté afin d'améliorer la communication avec les pays utilisant la langue russe et dont le contrat s'est terminé en décembre 2003 ont été plus élevées que prévues.

iv) Publications

Le dépassement de 6 932 francs est dû principalement aux dépenses liées à la production du disque compact ROM.

v) Autres services contractuels

Les coûts de traduction externe de documents ont dépassés les dépenses prévues de 22 517 francs.

vi) Locaux et entretien

La réduction des besoins en locaux du Bureau a permis des économies de 26 990 francs.

vii) Mobilier et matériel et fournitures

Le dépassement de 20 254 francs est principalement dû aux achats de papeterie plus importants que prévus. Ce dépassement a été compensé par des coûts de mobilier et matériel moins élevés que prévus.

Dépenses de chaque sous-programme de l'exercice biennal 2002-2003  
(en milliers de francs)

Sous-programme	UV.01	UV.02	UV.03	UV.04	Total
Personnel	313	1 657	1 215	1 121	4 306
Missions	-	99	93	95	287
Fonctionnaires nationaux et conférenciers	-	-	80	11	91
Bourses	-	-	-	-	-
Conférences	35	74	8	6	123
Consultants	-	158	142	-	300
Publications	-	65	-	-	65
Autres services contractuels	-	107	-	-	107
Locaux/entretien	-	192	-	-	192
Communications/autres dépenses	1	1 616	1	1	1 619
Mobilier/matériel	-	1	-	-	1
Fournitures	-	34	-	-	34
<b>Total</b>	<b>349</b>	<b>4 003</b>	<b>1 539</b>	<b>1 234</b>	<b>7 125</b>

UV.01 Politique générale en matière de protection des obtentions végétales

UV.02 Amélioration des services fournis aux Parties contractantes/Mise en place d'un système efficace de protection des obtentions végétales

UV.03 Extension du champ d'application de la protection des obtentions végétales

UV.04 Relations extérieures

Plan des ressources de l'exercice biennal 2002-2003

	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires* Fonds de dépôt		Total des ressources	
	Budget révisé	Comptes	Budget révisé	Comptes	Budget révisé	Comptes
Dépenses	7 166 000	7 125 378	390 000	370 444	7 556 000	7 495 822
Recettes	6 039 000	6 035 361	372 000	371 573	6 411 000	6 406 934
+ / (-) Transfert du/vers solde fonds	1 127 000	1 090 017	18 000	(1 129)	1 145 000	1 088 888
<b>Montant total des ressources</b>	<b>7 166 000</b>	<b>7 125 378</b>	<b>390 000</b>	<b>370 444</b>	<b>7 556 000</b>	<b>7 495 822</b>

\* Les ressources extrabudgétaires comprennent les fonds de dépôts qui font partie intégrale des comptes de l'UPOV.

ANNEXE A.2

Bilan au 31 décembre 2003

<b>Actif</b>		<b>Passif</b>	
Liquidités	965 676	Créanciers	532 556
		Fonds de dépôt	47 899
		Obligations non liquidées	4 007
Débiteurs	150 845	Fonds de réserve :	
		Report du 31 décembre 2001	1 173 321
		Excédent de dépenses 2002-2003	<u>(1 090 017)</u> 83 304
		Fonds de roulement	448 755
	1 116 521		1 116 521



ANNEXE A.3

Contributions des États membres

États membres	Unités de contribution	Montants payables :		Date appartenance UPOV
		janvier 2002	janvier 2003	
Afrique du Sud	1	53 641	53 641	6/11/1977
Allemagne	5	268 205	268 205	10/8/1968
Argentine	0.5	26 820	26 820	25/12/1994
Australie	1	53 641	53 641	1/3/1989
Autriche	1.5	80 462	80 462	14/7/1994
Belgique	1.5	80 462	80 462	5/12/1976
Bolivie	0.2	10 728	10 728	21/5/1999
Brésil	0.25	13 410	13 410	23/5/1999
Bulgarie	0.2	10 728	10 728	24/4/1998
Canada	1	53 641	53 641	4/3/1991
Chili	0.2	10 728	10 728	5/1/1996
Chine	0.5	26 820	26 820	23/4/1999
Colombie	0.2	10 728	10 728	13/9/1996
Croatie	0.2	10 728	10 728	1/9/2001
Danemark	1.5	80 462	80 462	6/10/1968
Équateur	0.2	10 728	10 728	8/8/1997
Espagne	1.5	80 462	80 462	18/5/1980
Estonie	0.2	10 728	10 728	24/9/2000
États Unis d'Amérique	5	268 205	268 205	8/11/1981
Fédération de Russie	0.5	26 820	26 820	24/4/1998
Finlande	1	53 641	53 641	16/4/1993
France	5	268 205	268 205	3/10/1971
Hongrie	0.5	26 820	26 820	16/4/1983
Irlande	1	53 641	53 641	8/11/1981
Israël	0.5	26 820	26 820	12/12/1979
Italie	2	107 282	107 282	1/7/1977
Japon	5	268 205	268 205	3/9/1982
Kenya	0.2	10 728	10 728	13/5/1999
Kirghizistan	0.2	10 728	10 728	26/6/2000
Lettonie	0.2	-	10 728	30/8/2002
Mexique	0.75	40 231	40 231	9/8/1997
Nicaragua	0.2	10 728	10 728	6/9/2001
Norvège	1	53 641	53 641	13/9/1993
Nouvelle-Zélande	1	53 641	53 641	8/11/1981
Panama	0.2	10 728	10 728	23/5/1999
Paraguay	0.2	10 728	10 728	8/2/1997
Pays-Bas	3	160 923	160 923	10/8/1968
Pologne	0.5	26 820	26 820	11/11/1989
Portugal	0.5	26 820	26 820	14/10/1995
République de Corée	0.75	-	40 231	7/1/2002
République de Moldova	0.2	10 728	10 728	28/10/1998
République tchèque	0.5	26 820	26 820	1/1/1993
Roumanie	0.2	10 728	10 728	16/3/2001
Royaume-Uni	5/2	268 205	107 282	10/8/1968
Slovaquie	0.5	26 820	26 820	1/1/1993
Slovénie	0.2	10 728	10 728	29/7/1999
Suède	1.5	80 462	80 462	17/12/1971
Suisse	1.5	80 462	80 462	10/7/1977
Trinité-et-Tobago	0.2	10 728	10 728	30/1/1998
Ukraine	0.5	26 820	26 820	3/11/1995
Uruguay	0.2	10 728	10 728	13/11/1994
Total		2 971 706	2 861 742	

Soit : 51 États membres (dont 49 contributeurs pour l'année 2002 et 51 pour l'année 2003)

États membres	Date appartenance UPOV
Belarus*	5/1/2003
Lituanie*	10/12/2003
Tunisie*	31/8/2003

Soit : 54 États membres (au 31/12/2003)

---

\* Contribution payable à partir de janvier 2004.

ANNEXE A.4

Comparaison des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 2000-2001  
et de l'exercice biennal 2002-2003

	Exercice biennal 2000-2001	Exercice biennal 2002-2003
<b>Recettes</b>		
Contributions	5 857 588	5 833 448
Publications	61 940	66 648
Intérêts	204 988	92 648
Autres	49 963	42 617
<b>Total des recettes</b>	<b>6 174 479</b>	<b>6 035 361</b>
<b>Dépenses</b>		
Personnel	3 196 400	4 306 541
Missions	412 174	291 017
Fonctionnaires nationaux et conférenciers	102 292	87 114
Conférences	146 984	123 128
Consultants	416 957	299 811
Publications	97 704	64 932
Autres services contractuels	213 463	106 517
Locaux et entretien	194 481	192 010
Communications et autres dépenses	1 658 446	1 619 633
Mobilier et matériel	29 957	421
Fournitures	37 113	34 254
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 505 971</b>	<b>7 125 378</b>
<b>Résultat</b>		
Excédent de dépenses prélevé sur le fonds de réserve	( 331 492)	(1 090 017)
<b>Total résultat</b>	<b>6 174 479</b>	<b>6 035 361</b>

ANNEXE A.5

Montants des contributions dues et fonds de roulement impayés au 31 décembre 2003

État membre*	Pas d'arriérés/Année(s) d'arriérés	Montant d'arriérés francs	
Afrique du Sud	Pas d'arriérés		
Allemagne	Pas d'arriérés		
Argentine	Pas d'arriérés		
Australie	Pas d'arriérés		
Autriche	Pas d'arriérés		
Belgique	Pas d'arriérés		
Bolivie	Pas d'arriérés		
Brsil	Contribution 2002	13 410	
	Contribution 2003	<u>13 410</u>	26 820
Bulgarie	Pas d'arriérés		
Canada	Pas d'arriérés		
Chili	Pas d'arriérés		
Chine	Pas d'arriérés		
Colombie	Pas d'arriérés		
Croatie	Pas d'arriérés		
Danemark	Pas d'arriérés		
Équateur	Pas d'arriérés		
Espagne	Pas d'arriérés		
Estonie	Pas d'arriérés		
États-Unis d'Amérique	Pas d'arriérés		
Fédération de Russie	Contribution 2002	26 820	
	Contribution 2003	<u>26 820</u>	53 640
Finlande	Pas d'arriérés		
France	Pas d'arriérés		
Hongrie	Pas d'arriérés		
Irlande	Pas d'arriérés		
Israël	Pas d'arriérés		
Italie	Pas d'arriérés		
Japon	Pas d'arriérés		
Kenya	Pas d'arriérés		
Kirghizistan	Pas d'arriérés		
Lettonie	Pas d'arriérés		
Mexique	Pas d'arriérés		
Nicaragua	Contribution 2003 (solde)		120
Norvège	Pas d'arriérés		
Nouvelle-Zélande	Pas d'arriérés		
Panama	Contribution 2003 (solde)		311
Paraguay	Pas d'arriérés		
Pays-Bas	Pas d'arriérés		
Pologne	Pas d'arriérés		
Portugal	Pas d'arriérés		
République de Corée	Contribution 2003	40 231	
	Fonds de roulement	<u>6 250</u>	46 481
République de Moldova	Pas d'arriérés		
République tchèque	Pas d'arriérés		
Roumanie	Pas d'arriérés		
Royaume-Uni	Pas d'arriérés		
Slovaquie	Pas d'arriérés		
Slovénie	Pas d'arriérés		
Suède	Pas d'arriérés		
Suisse	Pas d'arriérés		
Trinité-et-Tobago	Pas d'arriérés		
Ukraine	Contribution 2003 (solde)		23 168
Uruguay	Pas d'arriérés		
Total			150 540

\* Seulement les États membres qui ont contribué pour les années 2002 et 2003, ou pour l'année 2003, figurent sur cette liste.

ANNEXE A.6

Comparaison du bilan au 31 décembre 2001  
avec le bilan au 31 décembre 2003

	31 décembre 2001	31 décembre 2003
<b>Actif</b>		
Liquidités		
UBS S.A., comptes courants	753 038	394 912
Confédération suisse :		
- fonds de roulement	435 837	448 755
- placement	1 395 846	122 009
Comptes débiteurs		
Contributions et fonds de roulement à recouvrer	137 548	150 540
Débiteurs divers	5 773	305
	2 728 042	1 116 521
<b>Passif</b>		
Comptes créditeurs :		
Contributions et fonds de roulement reçus d'avance	207 693	375 266
Créanciers divers	847 137	157 290
Fonds de dépôt	46 770	47 899
Obligations non liquidées	-	4 007
Compte transitoire passif	17 284	-
Fonds de réserve	1 173 321	83 304
Fonds de roulement	435 837	448 755
	2 728 042	1 116 521

ANNEXE A.7

Fonds extrabudgétaires

FONDS DE DEPOT, GOUVERNEMENT JAPONAIS

Solde reporté de l'exercice biennal précédent 46 770

Fonds reçus

Le 25 février 2002	196 600	
Le 13 mars 2003	174 300	
Intérêts bancaires	<u>673</u>	371 573

Dépenses

Séminaires/cours sur la protection des obtentions végétales

New Delhi, Cuttak, Hyderabad et Pune, Inde (février-mars 2002)	30 944	
Séoul, République de Corée (juillet 2002)	111 484	
Tsukuba, Japon (septembre 2002)	9 110	
Phnom Penh, Cambodge (octobre 2002)	7 606	
Ho-Chi-Minh-ville, Viet Nam (y compris réunion avec le Ministère de l'agriculture et participation à l'exposition "Asian Seeds")	24 161	
Manila, Philippines (mars 2003)	69 049	
Phnom Penh, Cambodge, et Yangon, Myanmar (mars 2003)	11 520	
Tsukuba, Japon (août-septembre 2003)	4 529	
Vientiane, Rép. dém. populaire lao, Singapour et Bangkok, Thaïlande (y compris participation à l'exposition "Asian Seeds") (novembre 2003)	28 211	

Voyage d'études à Angers, Genève et Wageningen pour quatre experts nationaux (Cambodge, Myanmar, Rép. dém. populaire lao, Viet Nam)	30 623	
---	--------	--

Frais divers (frais bancaires)	<u>589</u>	
	327 826	

Frais administratifs (13% sur ces dépenses)	<u>42 618</u>	<u>(370 444)</u>
---	---------------	------------------

Fonds disponibles au 31 décembre 2003		<u>47 899</u>
---------------------------------------	--	---------------

ANNEXE A.8

Comparatif 1

Relevé des recettes et des dépenses  
et évolution des fonds de réserve et de roulement

pour la période se terminant le 31 décembre 2003  
(exprimé en milliers de francs suisses)

<u>Rubrique</u>	<u>Fonds d'administration générale</u> <u>(et fonds associés)</u>	
	<u>Total</u>	
	<u>Période</u> <u>2002-03</u>	<u>Période</u> <u>2000-01</u>
RECETTES		
Contributions	5 833	5 858
Autres/divers recettes		
Recettes d'exploitation	109	98
Fonds reçus selon accords inter-organisations	-	13
Intérêts bancaires	93	205
Différence de change	-	-
Autres/divers	-	-
TOTAL DES RECETTES	6 035	6 174
DÉPENSES	7 125	6 506
TOTAL DES DÉPENSES	7 125	6 506
EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	(1 090)	(331)
Transferts au fonds de réserve	-	-
Transferts du fonds de réserve	(1 090)	(331)
Transferts au fonds de roulement	13	16
Autres ajustements	-	-
Fonds de réserve et de roulement en début d'exercice	1 609	1 924
SOLDES DES FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE	532	1 609

ANNEXE A.9

Comparatif 2

Relevé des actifs, passifs, fonds de réserve et de roulement

au 31 décembre 2003  
(Exprimé en milliers de francs suisses)

<u>Rubrique</u>	<u>Fonds d'administration générale (et fonds associés)</u>	
	<u>Total</u>	
	<u>Période 2002-03</u>	<u>Période 2000-01</u>
<b>ACTIFS</b>		
Liquidités et dépôts à terme	966	2 585
Comptes débiteurs		
Contributions et fonds de roulement à recevoir des États membres	151	137
Autres	-	6
Autres actifs		
Terrains et constructions		
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>1 117</b>	<b>2 728</b>
<b>PASSIFS</b>		
Contributions reçues d'avance	376	208
Engagements non réglés	4	17
Comptes créanciers		
Soldes des fonds inter-organisations	198	890
Autres	7	4
Autres fonds et comptes spéciaux	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>585</b>	<b>1 119</b>
<b>FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT</b>		
Fonds de Réserve en fin de période	83	1 173
Fonds de roulement en fin de période	449	436
<b>TOTAL DES FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT</b>	<b>532</b>	<b>1 609</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS, FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT</b>	<b>1 117</b>	<b>2 728</b>



ANNEXE A.10

Comparatif 3

Évolution des mouvements de trésorerie

au 31 décembre 2003  
(Exprimé en milliers de francs suisses)

	Période 2002-03	Période 2000-01
<b>MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent net (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(1 090)	(332)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(13)	267
(Augmentation) diminution d'autres comptes débiteurs	5	(5)
Augmentation (diminution) des contributions ou paiements reçus d'avance	167	101
Augmentation (diminution) d'engagements non réglés	(13)	14
Augmentation (diminution) des comptes créanciers	3	-
moins : intérêts financiers perçus	(93)	(205)
plus : frais financiers	6	4
<b>MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 028)</b>	<b>(156)</b>
<b>MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT DE PLACEMENTS ET FINANCEMENTS</b>		
(Augmentation) diminution du solde débiteur à recevoir d'inter-fonds*	-	-
Augmentation (diminution) du solde créditeur d'inter-fonds*	(691)	487
Augmentation (diminution) des soldes sur les fonds et comptes spéciaux	13	(125)
plus : intérêts financiers perçus	93	205
moins : frais financiers	(6)	(4)
<b>MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT DE PLACEMENTS ET FINANCEMENTS</b>	<b>(591)</b>	<b>563</b>
<b>MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'AUTRES SOURCES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'AUTRES SOURCES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE EN LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME</b>	<b>(1 619)</b>	<b>407</b>
<b>LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>2 585</b>	<b>2 178</b>
<b>LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>966</b>	<b>2 585</b>

\* Entre les diverses entités comptables gérées par l'OMPI.

[L'annexe B suit]

C/38/4

ANNEXE B

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE  
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES  
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE  
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES  
GENÈVE**

**Exercice biennal 2002-2003**

Rapport du Vérificateur des comptes  
au Conseil

*No enreg. 4220/944.00.1.XX/02  
hejai/nede*

*Berne, le 15 juillet 2004*

## **GÉNÉRALITÉS**

### **Mandat**

1. S'appuyant sur l'article 25 de la Convention internationale du 2 décembre 1961 révisée en 1978, le Conseil de l'Union internationale pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV), lors de sa trente-septième session ordinaire, le 23 octobre 2003 à Genève, a renouvelé le mandat de la Suisse en tant que Vérificateur des comptes jusqu'à l'année 2007 incluse (paragraphe 30 du document C/37/21).
2. Le Gouvernement suisse m'a confié, en tant que Directeur du Contrôle fédéral des finances, le mandat de vérification des comptes de l'UPOV. J'ai chargé plusieurs collaborateurs qualifiés du Contrôle fédéral des finances de procéder à des révisions intermédiaires en cours de période et, au mois de mai 2004, à l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2003, au siège du Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), à Genève.

### **Réglementation financière**

3. Outre les dispositions pertinentes des différentes Conventions, la période biennale 2002-2003 a été régie par les dispositions du Règlement financier et du Règlement d'exécution de l'OMPI, ainsi que par les dispositions appropriées du budget approuvé par le Conseil lors de sa trente-cinquième session ordinaire, le 25 octobre 2001 à Genève (paragraphe 21 du document C/35/14) et qui a été révisé lors de la trente-septième session ordinaire qui s'est tenue à Genève le 23 octobre 2003 (C/37/21).

### **Informations et documents**

4. Je tiens à exprimer ma satisfaction pour l'obligeance avec laquelle M. P. Favatier, Directeur de la division des finances de l'OMPI, responsable de la tenue des comptes de l'UPOV, et ses collaborateurs, ont fourni tous les renseignements et documents utiles à l'accomplissement de mon mandat.

### **Nature et étendue de la vérification**

5. Les contrôles ont porté sur les mouvements de l'exercice 2002-2003 des comptes de produits et de charges, sur les états financiers ainsi que sur les valeurs figurant au bilan au 31 décembre 2003. Les examens ont été effectués dans le respect des normes et principes généraux admis en matière de vérification des comptes. Les révisions furent opérées en même temps que celles de l'OMPI et des Unions qu'elle administre étant donné que les procédures de paiement, d'enregistrement et de contrôle interne sont identiques.
6. Les observations, de moindre importance, relevées lors de la vérification des comptes ont été discutées avec les responsables et n'appellent pas de commentaires particuliers.

## BUDGET ET COMPTES 2002-2003

### Budget de l'exercice

7. Un budget initial de l'exercice biennal 2002-2003 a été adopté par le Conseil lors de sa trente-cinquième session ordinaire, le 25 octobre 2001 à Genève (paragraphe 21 du document C/35/14). Il a été révisé lors de la trente-septième session ordinaire qui s'est tenue à Genève le 23 octobre 2003 (C/37/4). Le résultat du budget révisé se présente de la manière suivante :

	<u>Fr.</u>
- Charges	7'166'000
- Produits	<u>6'039'000</u>
- Excédent de charges prélevé du Fonds de réserve	<u>1'127'000</u>

### Résultat de l'exercice

8. Le résultat des comptes de l'exercice biennal 2002-2003 se présente de la manière suivante :

	<u>Fr.</u>
- Charges	7'125'378
- Produits	<u>6'035'361</u>
- Excédent de charges prélevé du Fonds de réserve	<u>1'090'017</u>

### Produits et charges

9. Les chiffres des produits et des charges de l'exercice 2002-2003, qui ont fait l'objet des vérifications, figurent aux pages 6 et 65 du Rapport financier de l'UPOV (document UPOV/INT./28) et concordent avec ceux qui ressortent de la comptabilité. Les charges comprennent, entre autres choses, le montant de 1'619'633 francs qui correspond à la participation de l'UPOV pour les services fournis par l'OMPI durant l'exercice sous revue, conformément à l'article 2 de l'Accord du 26 novembre 1982 entre l'OMPI et l'UPOV.
10. Par rapport au budget révisé, les charges globales de l'exercice font ressortir une économie de 40'622 francs, soit 0,57% (dépassement en 2000-2001 de 518'971 francs ou 8,6%). Pour plus de détails à ce sujet, je renvoie au Rapport financier de l'UPOV concernant les variations principales entre le budget et les comptes.

### Bilan au 31 décembre 2003

11. Le total du bilan de l'UPOV s'élève, au 31 décembre 2003, à 1'116'521 francs.
12. Le bilan qui a été vérifié figure à la page 66 du Rapport financier de l'UPOV (document UPOV/INT./28).

13. Sous le poste Fonds de dépôt du passif du bilan figure le montant de 47'899 francs qui représente la position nette de l'Union envers des tiers, soit les contributions versées par les bailleurs de fonds, déduction faite des dépenses cumulées des projets en cours d'exécution.

#### **Clés de répartition des dépenses**

14. Le Conseil de l'UPOV approuve le budget qui présente les charges selon leur nature, y compris les dépenses communes. L'assemblée des États membres de l'OMPI a approuvé le budget révisé 2002-2003 (WO/PBC/7/2) lors de sa trente-neuvième session le 1er octobre 2003. Le budget initial et le budget révisé ne disposent pas de table récapitulative détaillée des clés de répartition applicables par Union et par programme. Les seules indications des clés de répartition entre l'OMPI et l'UPOV figurent dans le tableau 15, page 193 de la version française de ce document sous la rubrique "autres Unions". Les clés ont été déterminées dans un document interne. Les dépenses communes imputables à l'UPOV atteignent un montant de 1,620 million de francs.

**Recommandation no 1:** Les Clés de répartition entre l'OMPI et l'UPOV devraient être clairement définies dans le budget de l'OMPI. Ce dernier devrait comprendre une annexe qui détaille les clés de répartition applicables individuellement à chaque Union.

15. Se basant sur l'article 4 de son Règlement financier, l'OMPI a la possibilité de virer des crédits d'un programme à un autre durant l'exercice biennal. Dans le cadre de la flexibilité budgétaire, le Directeur général de l'OMPI peut rectifier le budget biennal des systèmes mondiaux de protection selon des formules basées sur l'augmentation ou la diminution imprévue de la charge de travail et des besoins en personnel. Cette flexibilité a une influence directe sur les dépenses communes des différents programmes, dont une partie des dépenses est mise à la charge de l'UPOV.

#### **Provision pour frais de cessation de service**

16. Au 31 décembre 1999, un montant de 141'049 fr. 95 avait été cumulé dans la Provision pour frais de cessation de service. Il a été utilisé en totalité au cours l'exercice 2000-2001. Durant l'exercice 2002-2003, il n'a pas été constitué de provision pour frais de cessation de service. Cette situation pourrait devenir préoccupante, compte tenu du niveau actuel des réserves (voir le chapitre suivant).

**Recommandation no 2:** En vertu du principe de prudence, je suis d'avis qu'une provision pour frais de cessation de service devrait être constituée par l'UPOV. Elle pourrait être alimentée de la même manière que celle de l'OMPI, à savoir des versements mensuels en pour-cent de la masse salariale.

#### **Fonds de réserve**

17. A la fin de l'exercice 2002-2003, le Fonds de réserve s'élève à 83'304 francs, soit moins de 1,4% des dépenses budgétées pour l'exercice 2004-2005.
18. L'équilibre financier de l'UPOV apparaît comme fragile. Le montant des réserves est insuffisant pour permettre de couvrir les risques inhérents aux fluctuations des recettes (contributions), ainsi que les charges exceptionnelles, telles que les frais de cessation de service.

**Recommandation no 3:** Dans le but de garantir l'équilibre financier futur de l'UPOV, je considère qu'il est de mon devoir d'attirer l'attention du Conseil sur la nécessité de mettre en place un Fonds de réserve capable d'assurer la pérennité financière de l'Union.

## CONCLUSIONS

19. À la suite des travaux effectués, je suis en mesure de délivrer l'opinion de vérification jointe en annexe au présent rapport et établie conformément au paragraphe 5 du Mandat pour la vérification des comptes (annexe au Règlement financier de l'OMPI).



K. Grüter

Directeur du  
CONTROLE FEDERAL DES FINANCES  
DE LA CONFEDERATION SUISSE

(Vérificateur des comptes)

Annexe : Opinion de vérification

Annexe à 4220/944.00.1.XX/02

## OPINION DE VÉRIFICATION

J'ai vérifié les états financiers présentés aux pages 6, 65 et 66 du Rapport de gestion financière de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), document UPOV/INT./28, pour l'exercice clos le 31 décembre 2003. L'établissement de ces états financiers incombe au Secrétaire général. Mon rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification à laquelle j'ai procédé.

Conformément au Règlement financier de l'UPOV qui est constitué mutatis mutandis par le Règlement de l'OMPI, j'ai effectué ma vérification conformément aux Normes communes de vérification du Groupe de vérificateurs extérieurs des Nations Unies, des Institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes requièrent que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs graves. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et conformément à ce que le Vérificateur des comptes juge nécessaire en la circonstance, les pièces justificatives fournies à l'appui des montants et des données figurant dans les états financiers. J'estime que la vérification à laquelle j'ai procédé offre une base raisonnable pour l'opinion que je formule.

Mon opinion est que ces états financiers présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière au 31 décembre 2003 ainsi que les résultats des opérations et mouvements de fonds pour l'exercice qui s'est achevé à cette date, conformément aux politiques comptables spécifiées de l'UPOV qui sont exposées dans les Notes concernant le Rapport de gestion financière 2002-2003 et qui ont été appliquées de façon conséquente par rapport à l'exercice précédent.

En outre, mon opinion est que les opérations de l'UPOV que j'ai contrôlées par sondage dans le cadre de ma vérification ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Union.

Conformément à l'article 6 du Mandat pour la vérification des comptes, annexé au Règlement financier de l'OMPI, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'UPOV, document daté du 15 juillet 2004.

Berne, le 15 juillet 2004



K. Grüter

Directeur du  
CONTRÔLE FEDERAL DES FINANCES  
DE LA CONFEDERATION SUISSE

(Vérificateur des comptes)

[Fin de l'annexe B et du document]